Accords de libre-échange et d'investissement

Les droits humains avant le commerce

Olivier De Schutter, le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, vient de rédiger des lignes directrices pour la réalisation d'études d'impact sur les droits humains avant la conclusion d'accords commerciaux et d'investissement. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU pourrait les adopter à la prochaine session de mars.

Par ses lignes directrices, Olivier De Schutter étaye la revendication d'Alliance Sud et de la Déclaration de Berne, qui demandent au Conseil fédéral d'effectuer des études d'impact sur les droits humains (*Human Rights Impact Assessments – HRIA*) avant la conclusion de tout accord de libre-échange. Une telle recommandation a été adressée à la Suisse par le Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies à la fin de 2010. Les lignes directrices – en consultation jusqu'à la fin de l'année – ont été discutées par le Parlement européen, dans le cadre de l'accord de libre-échange en cours de négociation avec l'Inde. Elles pourraient inspirer le Canada et la Colombie, qui ont conditionné la ratification de leur accord de libre-échange à une telle étude un an après l'entrée en vigueur du traité.

Les accords de libre-échange ont-ils un impact sur les droits humains ?
Absolument. Les accords commerciaux et d'investissement peuvent altérer de façon significative la capacité des Etats à respecter leurs obligations en matière de droits humains. Par exemple, la libéralisation du commerce des produits agricoles a profité aux pays exportateurs nets, mais elle a fragilisé la situation des petits paysans dans les pays en développement qui ont dû baisser les droits de douane – et donc leur niveau de protection – à cause d'accords commerciaux.

Autre exemple: lorsque les accords de libre-échange contiennent des clauses qui protègent les droits des titulaires de brevets, il peut devenir plus difficile pour la population d'accéder à certains médicaments essentiels et plus onéreux pour les paysans d'acheter des semences. De plus, les accords commerciaux et d'investissement offrent un niveau élevé de protection aux investisseurs étrangers, notamment contre différents types d'expropriation, qui rendent plus difficile la restitution des terres aux communautés indigènes. Et lorsqu'il y a conflit entre obligations commerciales et droits humains, les gouvernements tendent à donner la priorité aux accords commerciaux, qui permettent d'imposer des sanctions, tandis que les droits humains « n'ont pas de dents ».

Photo: Richard Gerster.

Pharmacie populaire en Inde. La protection de la propriété intellectuelle peut faire obstacle au droit à la santé.

Depuis 1999, l'Union européenne effectue des études d'impact sur le développement durable avant la conclusion de tout accord de libre-échange. Quelle différence avec ce que vous proposez ?
Les HRIA sont différents, car ils utilisent le cadre normatif des droits humains et posent des questions spécifiques : est-ce que l'accord va violer les droits humains et rendre plus difficile leur protection, notamment en interdisant la régulation des entreprises ? Est-ce qu'il va réduire la marge de manœuvre du gouvernement en matière de logement, d'éducation et d'alimentation ? Est-ce qu'il va avoir un impact discriminatoire en fragilisant encore davantage la situation des segments les plus vulnérables de la population, ou est-ce que des mesures ont été prévues pour compenser l'impact négatif des libéralisations sur ces derniers ?

Certains objectent que la méthodologie pour mener ces études d'impact n'est pas claire…
Chaque Etat peut choisir à qui il entend confier la réalisation des HRIA, que ce soit à une institution nationale des droits humains, à un comité parlementaire ou à des experts indépendants. Mais certains principes doivent être respectés : les HRIA ne sont crédibles que s'ils sont effectués indépendamment du travail des négociateurs. Ils doivent être menés de manière transparente et il doit y avoir assez de clarté sur la méthodologie et les indicateurs.

Il faut ensuite que tous les acteurs concernés, à commencer par la société civile, soient impliqués dans un processus participatif. Les HRIA ne peuvent pas être purement technocratiques. Ils doivent inclure les organisations paysannes, les défenseurs des droits humains, les ONG et tous les acteurs qui pourraient avoir des vues autres que les purs indicateurs macroéconomiques. Aussi, bien que ces études ne soient pas nécessairement très coûteuses, elles doivent bénéficier de suffisamment de moyens et de temps. Finalement, les HRIA doivent être présentés aux parlements avant qu'ils ne ratifient les traités, sinon ils sont purement cosmétiques.

Les libéralisations commerciales créent des gagnants et des perdants. Les droits humains aident-ils à trancher les conflits d'intérêt ?

Tout accord commercial crée des gagnants et des perdants. Dès lors, le politique a la responsabilité d'arbitrer entre des demandes différentes : les secteurs les plus compétitifs vont accéder à de nouveaux marchés et les plus faibles vont être éjectés. Les droits humains peuvent aider à cadrer la discussion, car ils obligent à tenir compte des sections les plus vulnérables de la société. Lorsqu'un gouvernement négocie, il ne représente pas forcément les intérêts de tout le monde, mais ceux des lobbies les plus puissants. Nous devons ouvrir la boîte noire des Etats. Plus il y a d'inégalités dans un pays, plus grand est le risque que les libéralisations ne profitent qu'à un petit nombre.

Pascal Lamy insiste sur le « consensus de Genève » : le commerce international génère de la croissance, et la redistribution au niveau national sert à compenser les perdants. J'aime cette idée sur le papier, mais en réalité cela n'existe pas dans la plupart des pays. En outre, si les parlements des pays industrialisés sont de plus en plus attentifs à cette dimension de compensation à l'intérieur, ils doivent aussi tenir compte des obligations extra-territoriales de leur pays, qui doit veiller à ce que les droits humains – notamment les droits économiques et sociaux – ne soient pas violés dans les pays en développement avec lesquels ils négocient des accords commerciaux et d'investissement.

Propos recueillis par Isolda Agazzi

A découvrir

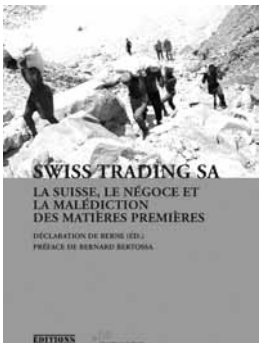

Négoce des matières premières

La Suisse (re)lave plus blanc

Après le secret bancaire, le négoce des matières premières pourrait faire passer la Suisse pour une nation de profiteurs. Dans une étude fouillée, la Déclaration de Berne montre que sept des douze plus grandes entreprises helvétiques s'adonnent à ce commerce sans être soumises à la loi sur le blanchiment d'argent. Or, un grain de café sur deux dans le monde est vendu depuis la Suisse, un litre de pétrole sur trois, un morceau de sucre sur deux et un kilo de céréales sur trois ! La Suisse a acquis une telle importance grâce à une fiscalité douce, la capacité de se tenir à l'écart des sanctions économiques et des capitaux à moindre coût fournis par la place financière. Comme l'affirme Bernard Bertossa dans sa préface, « notre pays est devenu un repaire confortable pour ces nouveaux colons que sont les groupes multinationaux et les acteurs de la Bourse ».

Swiss Trading SA. La Suisse, le négoce et la malédiction des matières premières, Déclaration de Berne & Editions d'en bas, 2011.

Les bons tuyaux de la doc

La croissance verte

Dans *Freedom*, considéré comme le roman américain du XXIe siècle, Jonathan Franzen dresse un triste portrait d'une croissance verte polluée par l'argent. Walter est un écologiste qui se trahit pour défendre ses convictions radicales. Pour financer son projet de lutte contre la surpopulation, il s'allie avec un riche mécène passionné par la paruline azurée, un oiseau menacé.

Sous couvert de durabilité, les deux offrent des milliers d'hectares à des grandes compagnies houillères qui, en échange, garantissent la renaturation de ces terres après exploitation et leur transformation définitive en parc naturel pour la paruline azurée ! « La laideur indéniable de l'exploitation minière à ciel ouvert était plus que contrebalancée par la perspective "d'emplois verts" durables (écotourisme, reforestation, forêt certifiée) en Virginie-Occidentale et en Colombie ». Le « vert » et le « durable » sont aujourd'hui apprêtés à toutes les sauces. Au-delà de l'effet de mode, il est primordial d'agir pour une croissance soucieuse des ressources naturelles et surtout qui sache composer avec moins. Dans un monde fini, nos sociétés doivent découvrir de nouveaux modes de développement, de transport, d'habitat et d'alimentation.

La croissance verte sera au cœur des discussions de Rio+20 en juin 2012. D'où, dès maintenant, un débat animé entre de nombreux acteurs qui représentent une palette d'opinions difficilement conciliables. D'un côté, les défenseurs d'une croissance « durable » mais qui ne remettent pas le système actuel en cause. De l'autres, des franges beaucoup plus radicales qui se moquent de l'oxymore « développement durable » et prônent la décroissance, seule capable d'épargner nos ressources.

Les tuyaux

- Earth Summit 2012, site officiel du Sommet de la terre de 2012 : http://www.earthsummit2012.org
- *Green Economy Report*, United Nations Environment Programme, 2011 : http://bit.ly/f2XXe7
- Swisscleantech, association visant à développer les technologies propres en Suisse : http://www.swisscleantech.ch
- Claire Stam, « La Corée s'inspire des technologies vertes "made in Germany" », Novethic, 22 avril 2010 : http://bit.ly/nZxdo9
- Le dossier de la doc : http://www.alliancesud.ch/fr/documentation/dossiers/croissance-verte

Centre de documentation d'Alliance Sud
Avenue de Cour 1, 1007 Lausanne,
doc@alliancesud.ch ou 021 612 00 86
www.alliancesud.ch/documentation.